

Seine-Saint-Denis : antenne de téléphonie mobile

Mercredi 14 novembre 2007,

le Conseil d'Etat examine les requêtes de la COMMUNE DE SAINT-DENIS et de la COMMUNE D'AUBERVILLIERS contre la suspension de l'arrêté du 14 septembre 2006 du maire interdisant d'installer des antennes de téléphonie mobile dans un rayon de 100 mètres des crèches, établissements scolaires ou recevant un public mineur et résidences de personnes âgées.

(Défendeurs : Orange et SFR).

- Site du Conseil D'État

www.conseil-etat.fr/ce/home/index.shtml